

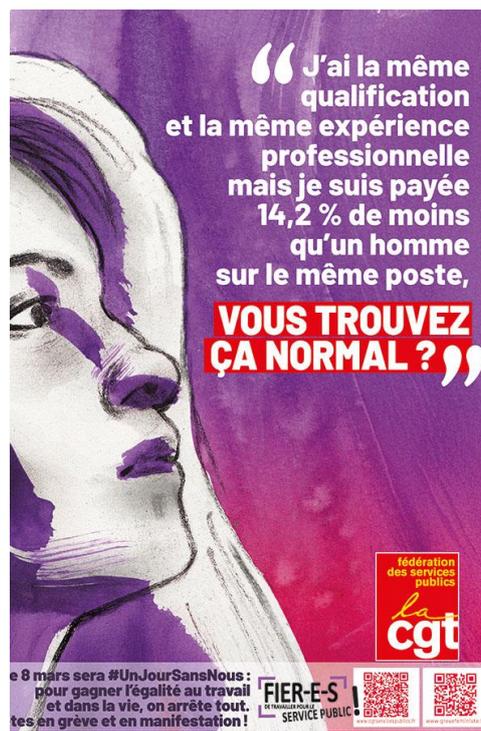
L'IFSE, REVELATRICE DES DISPARITES DE REMUNERATION ENTRE FEMMES ET HOMMES AU SEIN DES ADMINISTRATIONS TERRITORIALES REMOISES

[Les femmes contractuelles subissent les disparités les plus fortes...]

Pour l'UFICT-CGT du Grand Reims, la lutte pour l'égalité professionnelle et contre les violences sexuelles et sexistes est continue, tout au long de l'année.

En ce 8 mars 2025, **journée internationale des droits des femmes**, l'UFICT-CGT du Grand Reims souhaite mettre un focus sur le régime indemnitaire (IFSE - Indemnité de Fonction de **Sujétion et d'Exécution**) qui constitue un part de plus en plus importante (28,95%) de la rémunération des agents et cadres des administrations territoriales rémoises (Grand Reims – Ville de Reims – CCAS – Caisse des écoles).

En effet, l'observation du montant de l'IFSE selon le sexe du cadre ou de l'agent révèle de fortes inégalités de rémunérations.



AU GRAND REIMS – INEGALITES A TOUS LES ETAGES

Par rapport à un cadre A, homme et fonctionnaire titulaire :

Une cadre A, femme et fonctionnaire titulaire perçoit une IFSE inférieure annuelle de 4459 €, 371 € par mois de moins, **soit une différence de 21%**.

Une cadre A, femme et contractuelle sur emploi permanent perçoit une IFSE inférieure annuelle de 6264 €, 522 € par mois de moins, **soit une différence de 30%**.

Par rapport à un cadre B, homme et fonctionnaire titulaire :

Une cadre B, femme et fonctionnaire titulaire perçoit une IFSE inférieure annuelle de 1195 €, 99 € par mois de moins, **soit une différence de 12 %**.

Une cadre B, femme et contractuelle sur emploi permanent perçoit une IFSE inférieure annuelle de 2186 €, 182 € par mois de moins, **soit une différence de 22%**.

Par rapport à un cadre C, homme et fonctionnaire titulaire :

Une agente de catégorie C, femme et fonctionnaire titulaire perçoit une IFSE inférieure annuelle de 1094 €, 91 € mensuels de moins, **soit une différence de 23 %**.
Une agente de catégorie C, femme et contractuelle sur emploi permanent perçoit une IFSE inférieure annuelle de 3559 €, 296 € par mois de moins, **soit une différence de 75 %**.

A LA VILLE DE REIMS – TRES FORTE INEGALITES EN CATEGORIE C – LE CAS ATYPIQUE DES CADRES B FEMMES CONTRACTUELLES

Par rapport à un cadre A, homme et fonctionnaire titulaire :

Une cadre A, femme et fonctionnaire titulaire perçoit une IFSE inférieure annuelle de 1074 €, 89 € par mois de moins, **soit une différence de 8 %**.
Une cadre A, femme et contractuelle sur emploi permanent perçoit une IFSE inférieure annuelle de 703 €, 58 € par mois de moins, **soit une différence de 5,6%**.

Par rapport à un cadre B, homme et fonctionnaire titulaire :

Une cadre B, femme et fonctionnaire titulaire perçoit une IFSE inférieure annuelle de 285 €, 23 € par mois de moins, **soit une différence de 3,4 %**.
Une cadre B, femme et contractuelle sur emploi permanent perçoit une IFSE supérieure annuelle de 2869 €, 239 € par mois de plus **soit une différence de 34%**.
C'est le seul cas où la rémunération de femmes est supérieure à celles des hommes.

Par rapport à un cadre C, homme et fonctionnaire titulaire :

Une agente de catégorie C, femme et fonctionnaire titulaire perçoit une IFSE inférieure annuelle de 727 €, 60 € par mois de moins, **soit une différence de 16 %**.
Une agente de catégorie C, femme et contractuelle sur emploi permanent perçoit une IFSE inférieure annuelle de 4045 €, 337 € par mois de moins, **soit une différence de 88 %**.

AU CCAS – DES INEGALITES EGALEMENT

Par rapport à un cadre A, homme et fonctionnaire titulaire :

Une cadre A, femme et fonctionnaire titulaire perçoit une IFSE inférieure annuelle de 4107 €, 342 € par mois de moins, **soit une différence de 28 %**.



Une réalité tangible comme le démontre notre analyse des rapports sociaux uniques des administrations territoriales rémoises.

Par rapport à un cadre B, homme et fonctionnaire titulaire :

Une cadre B, femme et fonctionnaire titulaire perçoit une IFSE inférieure annuelle de 316 €, 26 € par mois de moins, **soit une différence de 3,83 %**.

Une cadre B, femme et contractuelle sur emploi permanent perçoit une IFSE inférieure annuelle de 754 €, soit 62 € par mois de moins, soit une différence de 9%.

Par rapport à un cadre C, homme et fonctionnaire titulaire :

Une agente de catégorie C, femme et fonctionnaire titulaire perçoit une IFSE inférieure annuelle de 370 €, 30 € par mois de moins, **soit une différence de 9 %**.

Retrouvez-nous pour en débattre et agir.



Samedi 8 mars 2025

RASSEMBLEMENT

REIMS

Stand avec distribution de tracts, café et goodies, devant le palais de justice, à **partir de 10h**, Place Myron Herrick.

L'UFICT-CGT du Grand Reims sera présente sur place entre 12h et 14h.

Services publics attaqués, droits des femmes menacés, tout·es mobilisé·es : <https://ufictcgtgrandreims.fr/2025/03/8mars2025.html>

Inégalités femmes/hommes : testez vos connaissances : <https://ufictcgtgrandreims.fr/2025/03/quizz.html>

le sexisme :

jamais

chez

nous ?

1 femme sur 2
déclare avoir été victime ou témoin
de violences sexistes et sexuelles
sur son lieu de travail.

Source : Rapport Ifop pour la Fondation Jean-Jaurès et la FEPS (55 % des personnes interrogées) - 2019.

Ensemble, contre les violences
sexuelles et sexistes,
nous pouvons agir.

ugictcgt.fr/violences-sexistes-et-sexuelles/



Toutes les affiches ici : <https://ufictcgtgrandreims.fr/2024/06/campagne-lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles-au-travail-vsst.html>